

**Editorial**

**Notre Maire qui est aux cieux!** P.3

**Elections locales**

**Faible mobilisation** P.3

**Amélioration de l'accès aux soins préventifs chez les enfants**

**Le combat reste entier** P.5



Une séance de vaccination à l'Albendazole

*Coin littéraire*

# Léopold Sedar SENGHOR, un destin, « un monstre sacré »

L'histoire retient, gravé en lettres d'or entre ses pages, que Léopold Sedar SENGHOR, est le premier homme de lettres africain à siéger sous la coupole de la prestigieuse Académie française qui a vu défilé dans ses locaux l'ombre des démiurges comme Victor HUGO, après vingt ans de service à la tête du Sénégal. Pour ne pas tordre le cou aux règles de la bienséance, il nous sied de scruter au laser d'abord le parcours atypique du « dyali » (diseur d'essentiel) qui a nourri l'imaginaire de moult générations d'élèves pour, in fine, laisser tomber le rideau sur son œuvre. Le poète-président est né, selon sa biographie, en 1906 à Joal en pays sérère. Élève brillant orné de prix, le fils du riche homme Basile

Senghor obtient de l'administration coloniale une demi-bourse pour, selon ses dires, « seize années d'errance » à la quête du savoir dans la France raciste du 20ème. Très tôt dépaycé et désenchanté par la Sorbonne, Senghor change de carte et s'inscrit en Khâgne et Hypokhâgne. Mais il n'est pas resté insensible quant à l'apartheid blanc envers les Noirs, du coup il fonde avec son plus fidèle ami Aimé CESAIRE communément appelé « le Nègre fondamental » et Gontran-Damas le mouvement de la négritude qui se veut une plateforme pour la défense et l'illustration des valeurs noires. A titre illustrateur la presque absence, pour être plus proche de l'esthétique négro-africaine, de la ponctuation dans leurs œuvres complétée en retour par une fécondité en



images. Et le poème type est sa **Prière aux masques** : « Masques ! ô masques rouges/vous masques blanc-et-noir/Masques aux qua-

tre points d'où souffle l'Esprit/Je vous salue dans le silence ». Voilà que la guerre de 39-45 surprend le jeune agrégé de grammaire qui n'a pour idéal que d'enseigner un jour au Collège de France et qui sera fait prisonnier par les Allemands. De cette douloureuse expérience va naître son recueil de poèmes **Chants d'ombre** qui trace la voie à d'autres œuvres comme Ethiopiques, Nocturnes, Lettres d'hivernage, Hosties noires, Elégies majeures dans lesquelles transpire sa douleur de père à la mort accidentelle à Dakar de Philippe maguilem, son fils métis.

En conclusion, il urge de mettre en lumière les correspondances ou les télescopes entre la vie glorieuse de Senghor et ses œuvres écrites chacune dans des circonstances particu-

lières. En revanche il faut dire que Senghor ne serait pas Senghor s'il n'avait pas étudié dans un pays comme la France qui reconnaît l'importance d'une bonne politique éducative en réformant coup sur coup les programmes et manuels scolaires. Dommage qu'au Togo on continue d'enseigner un programme moyenâgeux et poussiéreux dans les écoles, donnant ainsi des coups de sabre au destin de millions de jeunes qui sortent des universités pour embrasser le calvaire du chômage. Et si le Premier ministre en charge de l'éducation primaire et secondaire et son collègue du supérieur jetaient l'éponge pour leur inaptitude à réformer l'école togolaise !

Oscar SEKAYA

## REMERCIEMENTS ET ANNONCES

Togbui **ADELA AKLASSOU IV**, Chef du canton de Bè  
Togbui **DADZIE-ADJALLE VI**, Chef du canton d'Amoutivé, chef supérieur de la Ville de Lomé  
Togbui Koffi Eugène **SAMEDI GASSOU IV**, chef du canton de Baguida  
Togbui Wowui **KOUZAWO**, Chef quartier de N'tifafa Komé  
Togbui Kodjovi **GATOWONOU AVULETEY**, chef quartier de Bè-Anfamé  
Togbui Tchao **KINIKINI**, Chef quartier de Bè-Hounvémé  
Togbui Ayaovi **GBEGNEVENA**, Chef quartier d'Attigou  
Togbui Gninevi **NOUDJO**, chef quartier d'Ablogamé zone portuaire  
Togbui Apetogbo Peru **ALAGLO**, chef quartier d'Alaglo  
Togbui Akoété **LANDJEKPO**, chef quartier de Kagomé  
Togbui Agbodjézo **KENON-AKAKPO**, chef quartier d'Avélimé  
Togbui **WOGOMBOU**, chef quartier Ablogamé  
Togbui **MAGLO Afatsao**, chef quartier d'Adakpamé Adzrométi  
Togbui Tonouwoé Kodjo **KOUDEKA**, chef quartier Bè-Kpota Atsantsimé  
Togbui **YETE Tovi**, chef quartier d'Adakpamé Dangbui  
Togbui **FIGNEKOU** Zouvémé, chef quartier Bè-Kpota Dénouvimé  
Togbui Komlan **AGBATI**, chef quartier Adakpamé Colas  
Togbui Zorro **ANENE**, chef quartier Dangbui N°2  
Togbui Dominique **AHLIGO**, chef quartier d'Ahligo  
M. **AGBOKA Louis**, Technicien et contrôleur à Groupe Thalès - DKM à Lomé  
M. **AGBOKA Amézoni Prosper**, Frigoriste à Lomé  
Mme **ATOKOU Sényé Fiotoé**, Agent à ETREN à Lomé  
M. **SODJI Kodjo**, maître tailleur à Lomé  
M. **ADJOGLE Adanflisso**, maître tailleur à Lomé  
M. **ADJOGLE Koffi Boro**, Maître soudeur à Lomé  
M. **AGBOKA Kossi Beaugard** en Allemagne

**Les enfants du défunt**

Mlle **AGBOKA Adjowa Angèle**, Infirmière, Conseillère en nutrition et bien-être, à Lomé,  
Mlle **AGBOKA Améyovi Esther**, Couturière à Lomé  
Mlle **AGBOKA Akouwa**, Commerçante au Mali  
Mlle **AGBOKA Affiwa Augustine**, Infirmière-accoucheuse à Lomé  
Mlle **AGBOKA Afiwavi Monique**, Commerçante au Mali,  
Mlle **AGBOKA Massanvi Viviane**, Commerçante à Lomé  
M. **AGBOKA Fogan**, Mécanicien Diéséliste à Lomé  
M. **AGBOKA Koffi Yannick**, Journaliste à Lomé  
M. **AGBOKA Kokou Félix**, Technicien audiovisuel à Lomé  
M. **AGBOKA Séna Kodjovi**, Commerçant au Port Autonome de Lomé, (TP3-PVO)  
M. **AGBOKA Kossi M. Jaques**, Etudiant au CERSA à l'Université de Lomé  
M. **AGBOKA Koamigan Nestor**, Etudiant à l'Université de Lomé  
Mlle **AGBOKA Afi Céline**, Etudiante en physiologie à l'Université

de Lomé  
M. **AGBOKA Marc**, Elève au Lycée de Baguida  
Mlle **AGBOKA Afi Angèle**, Elève à l'école de mécanique à Lomé  
Mlle **AGBOKA Valérie**, Elève au Lycée de Gbényédzi  
Veuve **AGBOKA Afi née ETOU**  
Veuve **AGBOKA Adakouvi née ADJANO**  
Veuve **AGBOKA Abléwa Odette**, née KOUGBLENOU  
Veuve **AGBOKA Ablavi Ruby** née EVEMENAMEDE  
Veuve **AGBOKA Josephine** née DJODJI  
Veuve **AGBOKA Kokoé Marie** née APEDO  
M. **AGBOKA Kokou Olivier**, employé à VICILA S.A à Lomé  
M. **AGBOKA Koami Derrick**, déclarant en douanes à Lomé  
M. **AGBOKA Ayaovi Jean-Marie**, ses frères et sœurs  
M. **AGBOKA Kossivi Sandji**, ses frères et sœurs  
M. **AGBOKA Kossi Innocent**, ses frères et sœurs  
M. **AGBOKA Ayaovi Felix Ringo**, Déclarant en douanes  
M. **SODJI Akakpo**, ses frères et sœurs  
M. **KPOTI Ayawo Baguida**, chauffeur à Lomé  
M. **AVULETEY Sibi Eugène**, Electricien bâtiment à Lomé  
M. **AVULETEY Norbert**, chauffeur à Lomé  
M. **AVULETEY Gilles**, Electricien bâtiment à Lomé  
M. **AVULETEY Koami Pedro**, ses frères et sœurs  
M. **AVULETEY Anguè** aux USA  
M. **AVULETEY Koami Antoine**, ses frères et sœurs  
M. **AVULETEY Innocent**, Comptable à l'Université de Lomé  
M. **AVULETEY Ephrem**, Maître soudeur à Lomé  
M. **YIKPOVI Koutenoukpo**, ses frères et sœurs  
M. **AMETONOU Fofo**, ses frères et sœurs  
M. **AGBOGODO Yao**, ses frères et sœurs  
M. **SABA Agouda dit « Togo Lager »** ses frères et sœurs  
M. **DOVO Kossivi**, ses frères et sœurs  
M. **AYAO ADENEDI Martial**, maître plombier à Lomé  
M. **FIADJRADO Kokou Gabriel**, maître plombier à Lomé  
M. **DJIDONOU Kodjo**, Géomètre dessinateur à Bè  
M. **HLOMMEGBE François**, officier de police au service des passeports à la retraite  
M. **GBENYEDZI Afatsawo** dit « Le Rouge », Directeur des Etablissements « Le Rouge » à Lomé  
M. **ASSIMEWLI Arnold**, imprimeur à Lomé, ses frères et sœurs  
M. **ETU-APPETI**, ses frères et sœurs  
M. **ADJANO Kogli Assion**, ses frères et sœurs  
M. **KOUGBLENOU Ayao Akoété**, ses frères et sœurs  
M. **EVENAMEDE Komlan Mathieu**, ses frères et sœurs  
M. **AHOLOU Koami Symphorien**, ses frères et sœurs  
M. **APEDO Folivi**, ses frères et sœurs  
M. **DJODJI**, se frères et sœurs

**Les familles**

AGBOKA, ADJOGLE, SODJI, AMOUSSOUVI, AKLASSOU,

AVULETEY, FIODJRADO, KINIKINI, KPOGO, AGBODAN, ETOU, ADJANO, EVEMENAMEDE, KOUGBLENOU, APEDO, ATIPOUPOU-WAWA, AGOUZI-PATOU, DAGADOU, ADJAHLIN, SHIDOME, ANTHONY, AMOUEOU-AKUE, SASSOU-MENSAN, AKOUSSA, KPONVI, ALLOYA, AKPALO, AGBEWOLE, AWITI, DZIMA, NANA-KLOUVI, MONLEVI, DJODONOU, SEGBEDJI, DJODJI, APEDO, ASSIMEWLI, AKAKPO, AHADJI, SADE, ATTOH, AGBEMADON, ABOBI, ATTOH, ATOKOU, APEDO, LIGHI

**Les familles parentes, alliées et amies ;**

Profondément touchées par les marques de sympathies et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très cher et regretté

**AGBOKA Komlan Attivi David**  
Cadre des assurances SOGERCO-SICA GRAS SAVOYE-GMC  
Survenu le Mercredi 5 juin 2019 à l'âge de 76 ans



**Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :**

**PROGRAMME DES OBSEQUES**

**Vendredi 5 Juin 2019**

**18H30** : Veillée de prière et de chants au domicile du défunt à Bè-Kpota

**21H00** : Veillée traditionnelle jusqu'à l'aube

**Samedi 6 Juin 2019**

**7H00** : chapelle ardente

**9H00** : début des grandes funérailles dans la maison mortuaire à Bè-Kpota

**14H15** : Mise en bière

**15H00** : Levée du corps suivi de l'enterrement au cimetière de Bè-Hédjé

**Maison mortuaire** Maison Attivi AGBOKA, première rue derrière l'imprimerie du Nord à Bè-Kpota.

## EDITORIAL

# Notre Maire qui est aux cieux !

La messe de requiem des délégations spéciales a été dite le 30 juin dernier à travers l'organisation des élections locales, après plus de trois décennies de règne sans partage de demi-dieux qui ont tenu les rênes du pouvoir municipal. Les inquiétudes partagées à la veille du scrutin sur le processus et l'organisation du vote ont fini par s'étaler au grand jour, au point où la confusion devient nationale.

Le manque d'engouement, la non-maîtrise du processus, les manquements dans les Bureaux de Vote, les dérives observées çà et là, les cas de bourrage d'urnes, dénoncés dans certaines localités, les votes multiples en mode lors de ces élections ont littéralement plombé le scrutin. Les chiffres s'entremêlent et se télescopent. La vérité des urnes ne sera certainement pas une réalité dès lors qu'il est difficile de se faire une idée sur le taux réel de participation.

Même la Ceni se perd dans les chiffres, prêtant ainsi le flanc au gonflement des chiffres dont parlent les populations. La démocratie à la base chantée par les chancelleries est un Epervier sans plumage que les communautés à la base se voient obligées d'accueillir malgré elles. Ce processus décrié mais salué un peu partout par les institutions sous-régionales et internationales libère la voie au pouvoir. Quelle que soit la physionomie du mouton, la fête aura bel et bien lieu. Les 117 communes seront pourvues de Maires malgré l'issue déplorable du vote, c'est indéniable !

Mais l'autre paire de manches en attendant les résultats, c'est l'alchimie qui va conduire à l'élection de ces derniers. Ce choix qui sera l'œuvre des Conseillers municipaux de chaque Circonscription ne sera pas épargné des calculs mesquins et politiques qui ont conduit à la pagaille électorale du 30 juin dernier. Les populations auprès desquelles les mérites de la démocratie à la base ont été vantés commencent par s'interroger chacune à son niveau sur le type de Maire auquel elles auront affaire.

Il faut donc être dans le secret des dieux pour envisager retrouver tel ou tel candidat à la tête de telle ou telle mairie. La volonté du pouvoir en place dans nombre de cas sera faite, la réalité sera si dure pour les populations qui n'ont sans cesse prié pour avoir un Maire propre dont les mains ne sont liées nulle part et dont le règne sera un symbole d'identité retrouvée.

Malheureusement, ce Maire restera aux cieux, dans un règne chimérique, dans les mémoires collectives et spirituelles des communautés qui aspirent tant à une gouvernance locale.

Isaac Tonyi

## Elections locales **Faible mobilisation**

*Convoqués par le gouvernement, les Togolais étaient bien aux urnes le dimanche 30 juin dernier. Ceci, avec pour seul enjeu, l'élection des 1527 Conseillers municipaux à travers tout le pays. Parmi eux, sortiront les Maires et Adjoints aux Maires des 117 Communes. Quatre jours après, les résultats officiels se font toujours attendre. Qu'à cela ne tienne, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) fixe, elle, le taux de participation à 50,5%. Soit l'un des plus faibles taux de participation de ces dernières années.*

Après deux semaines de campagne électorale, le choix était donné, dimanche, aux 3,4 millions de Togolais, régulièrement inscrits sur la liste électorale, de départager les 569 listes retenues par la Cour Suprême. Et de Lomé à Cinkassé, un seul constat est fait. Bien que la Force Sécurité Elections (FOSE) ait signalé par endroits des incidents, le scrutin, dans son ensemble, s'est déroulé dans le calme.

### Le satisfecit de la CENI

« Globalement, il n'y a pas eu de problème. Dans l'ensemble, le processus, s'est déroulé dans de bonnes conditions »,

**Si l'accouchement a certes eu lieu, il faut cependant reconnaître, au regard des dérives et manquements enregistrés tout au long du processus que le bébé naît avec un traumatisme et des séquelles qu'il risque de traîner encore pour longtemps.**

s'est réjoui Tchambakou Ayassor, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) qui, au soir du dimanche, situait le taux de participation entre 60 et 65% avant d'en arriver officiellement à 50,5%. Pour l'heure, les compilations se poursuivent dans la perspective de la proclamation des résultats provisoires, les jours qui suivent.

### Devoir accompli au sommet de l'Etat...

De Faure Gnassingbé à Tsègan Yawa Dzigbodi en passant par Komi Klassou, les membres du gouvernement et des institutions de la République, le sommet de l'Etat s'est prêté à cet exercice qui se veut, avant tout, un devoir civique. « Je viens d'accomplir,

comme tout citoyen togolais, mon devoir civique qui est de voter. C'est une grande étape que nous sommes en train de franchir. Nous sommes sûrs qu'à la fin, la victoire sera pour le peuple togolais », a souhaité Tsègan Yawa Dzigbodi, la Présidente de l'Assemblée Nationale, après avoir accompli son devoir civique au Centre de Vote de l'EPP Kpélé-Agavé.

### Les Togolais dans la grande indifférence

Si l'exécutif a bien été au rendez-vous de ces élections municipales, force est de constater, par contre, moins d'engouement au sein de la population. Tout au long de la journée, ils étaient très peu des 3.423.099



**Une citoyenne accomplissant son devoir civique le 30 juin dernier**

rend indifférents et dubitatifs quant à sa pertinence. Ceci ajouté à la faible campagne menée à différents niveaux pour expliquer le bien-fondé de ce scrutin qui consacre la démocratie à la base. Encore que la majorité des Togolais ne croient plus aux élections. Somme toute, de bonnes raisons pour ces derniers de boycotter ledit scrutin qui, en réalité, se veut la plus importante d'entre toutes les élections. Bien que ces faits soient constatables, l'on peut raisonnablement en déduire que les quelques incidents enregistrés aussi bien dans certaines localités comme Haho, Kpotave-Avia, dans le Vo, à Baguida, à Tchouloudè, à Blitta ou encore à Cinkassé sont la résultante d'un sentiment de marginalisés que nourrit la majorité des Togolais, se considérant uniquement, aux yeux des gouvernants, comme un simple bétail électoral.

Tout ceci amène à relativiser la satisfaction plus ou moins affichée découlant de l'organisation de ce scrutin qui manquait jusque-là dans le calendrier électoral au Togo. Si l'accouchement a certes eu lieu, il faut cependant reconnaître, au regard des dérives et manquements enregistrés tout au long du processus que le bébé naît avec un traumatisme et des séquelles qu'il risque de traîner encore pour longtemps.

## Que dit la loi sur la décentralisation et l'élection du Maire ?

**L'étape de l'élection des Conseillers municipaux franchie, les yeux sont rivés désormais sur l'élection des Maires. Un scrutin interne au Conseil municipal qui se déroulera, une fois la proclamation officielle des résultats faite par la Cour Suprême. Comment s'organise alors ce scrutin ? Nous avons consulté, pour vous, la loi sur la décentralisation.**

La question de l'élection et du statut du Maire et de ses Adjoints est traitée par les articles 122 de la loi N°2018-003 portant modification de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales.

Pour ce qui est d'abord du mode de scrutin pour l'élection du Maire et de ses adjoints, l'article 122 stipule en substance qu'« au cours de sa première réunion, le Conseil municipal élit le Maire

et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ». Toutefois, poursuit cette disposition de la loi sur la décentralisation et les libertés publiques, « Si après deux (02) tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, de voix, le candidat le plus âgé est élu ».

Par ailleurs, s'agissant ensuite de l'élection du Maire et de ses Adjoints, l'article 123 stipule que « le Conseil municipal est convoqué exceptionnellement par le préfet. La convocation indique l'élection à laquelle il sera procédé et la date du scrutin. La séance est dirigée par un bureau provisoire composé du doyen d'âge, président, et du plus jeune, secrétaire ».

Enfin, l'article 124 traite, pour ce qui le concerne, du nombre des Ad-

jointes aux Maires. Lequel, à en croire cette disposition, « est fonction du nombre des habitants de la Commune ». Ainsi donc, cet article fixe un (01) Adjoint pour les Communes dont la population est inférieure ou égale à 50.000 habitants, deux (02) Adjoints pour les communes dont la population est comprise entre 50.001 et 100.000 habitants, trois (03) Adjoints pour les communes dont la population est comprise entre 100.001 et 150.000 habitants, puis quatre (04) Adjoints pour les Communes dont la population est supérieure à 150.000 habitants.

De l'analyse de cette disposition de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales, il en ressort le rôle prépondérant du préfet dans la convocation du Conseil municipal pour l'élection du Maire et de ses Adjoints.

## Métiers du monde

## Le journalisme, art de rhétorique et sens d'analyse des faits

**Domaine professionnel dont l'activité consiste à recueillir, vérifier et éventuellement commenter des faits pour les porter à l'attention du public dans les médias, le journalisme respecte une déontologie et exige a priori une formation. Cette semaine nous avons fait la rencontre de Guillaume HOR, un jeune journaliste-reporter, présentateur de journaux télé et radiodiffusés et d'émissions à la Radio Télévision Delta Santé, qui a bien accepté de nous parler de son parcours et de sa vie journalistique.**

**Flambeau des démocrates : Bonsoir Guillaume. Parlez-nous succinctement de votre parcours de journaliste. Et dites-nous ce qui vous a motivé à vous orienter vers ce métier.**

**Guillaume HOR :** Bonsoir. Pour commencer, je dirai que j'ai fait mes études primaires et secondaires à Tsévié. Après un BAC A4 en 2010, j'ai décidé d'étudier les sciences du langage à l'Université de Lomé, où j'ai obtenu ma licence en 2013 puis mon diplôme de master en dialectologie en 2016. Présentement je suis en fin de formation doctorale, n'attendant que ma soutenance de thèse. Entre-temps, j'animais des scènes de théâtre et des événements culturels lorsque j'étais au lycée. Au sein de notre lycée, j'étais également président d'un club de jeunes dénommé « Forum des jeunes », lequel est non seulement animé par des élèves et a des sections dans plusieurs lycées du Zio, mais aussi animait l'émission du même nom à la radio Horizon. Un jour, ayant assisté à cette émission, des journalistes de la radio m'ont incité à me perfec-

tionner. Quelques années plus tard, j'ai été lauréat au concours « Kfé vac » initié par La Chaîne du Futur à Lomé; cela m'a donné des ailes. Ainsi, sous l'incitation d'une amie, j'ai pu obtenir le 14 Juin 2016 un stage à la télévision RTDS. Avec l'intention de m'évaluer, le directeur m'envoya à la section radio de la RTDS qui se trouve à Aného, à une cinquantaine de kilomètres de Lomé. J'y ai fait 6 mois. Là j'ai appris à préparer des émissions grâce au coaching de Tony Marcel et Claver Lawson, respectivement, chef des programmes et rédacteur en chef de la radio. Après cette période je suis revenu à Lomé débiter véritablement le boulot à la télé. Là aussi j'ai été coaché à mes débuts par mes supérieurs hiérarchiques dont monsieur Gérard Wilson, chef personnel. Depuis ce temps j'ai laissé de côté la radio.

**Parlez-nous des activités au sein de la RTDS, radio comme télé.**

Journaliste-reporter et présentateur que je suis, mon travail consiste éventuellement à initier des sujets, ensuite à recueillir des informations pour pouvoir les

porter à l'attention du public. Lorsque j'étais à la radio, j'animais l'émission « Bonjour les auditeurs » ; nous y avons des rubriques anniversaires, environnements, dédicaces. J'ai co-animé l'émission « Salut le weekend » avec Claver Lawson. Le travail à la radio consistait aussi à faire des reportages et à présenter les journaux. A la télé, c'est un peu différent. Depuis mon arrivée en janvier 2017, soit je présente les journaux ou émissions soit je travaille en coulisse pour les émissions auxquelles je ne participe pas. Par exemple les lundis et vendredis je présente le journal de la mi-journée (13h30'), les mercredis et un samedi sur deux celui de 20h et sa re-diffusion à 22h. Dans des cas d'urgence, il m'arrive de présenter le journal des jours autres que ceux évoqués, surtout lorsqu'un collègue est indisponible. En général, le journal est toujours diffusé en direct, les enregistrements a priori ne sont pas permis.

**Confidences**

Le problème majeur du monde médiatique togolais, c'est que la plupart des journalistes sont affiliés à des idéologies politiques. Or le journalisme étant un vaste domaine professionnel, on peut être à la fois journaliste et spécialiste des questions politiques, juridiques, littéraires, historiques, géopolitiques, linguistiques, économiques, énergétiques etc. Malheureusement, la politique domine les débats entre journalistes, à tel point qu'on se demande si la vie



sociale togolaise ne se résume qu'à la politique. Je pense qu'un bon journaliste doit toujours garder une liberté de pensée, expliquer les faits tels qu'ils se présentent avec des chiffres à l'appui et laisser le public se faire son opinion des faits. Chez un journaliste, le choix des mots est crucial puisque c'est une question de calcul. Il faut aussi dire la vérité parce que, au vu des crises socio-politiques que le pays a connues ces dernières années, on s'est rendu compte que lorsque tout va bien, c'est grâce aux journalistes. Néanmoins, lorsque ça tourne au vinaigre, on a tendance à dire que c'est la faute aux journalistes. C'est ça le paradoxe dans bon nombre de pays. En plus, notre métier ne nous permet plus d'avoir une vie privée. Pour nous qui travaillons à la télé, tout le monde a ses yeux sur nous. La simple chose qu'un citoyen lambda puisse faire, lorsque nous le faisons, les gens n'hésitent pas à mal l'interpréter, au risque d'écorcher notre image. C'est aussi l'autre paradoxe. C'est en cela que je dirai que

nous sommes la lueur des populations. Notre métier en lui-même inspire admiration.

**Avez-vous des ambitions ?**

Lauréat de la première édition du concours « Ma thèse en 180 minutes » que je suis, lequel a été organisé à l'Université de Lomé en mars-avril dernier, en vue d'inciter les doctorants de tous bords à l'Université de Lomé à présenter publiquement leur projet de recherche de thèse. Je compte bien garder mon statut de journaliste après ma thèse. Je pense devenir consultant en communication puis décrocher une bourse extérieure pour faire de hautes études en diplomatie.

**Conseils**

Le jeune doit toujours garder sa passion au paroxysme. Ne jamais se fier aux encouragements flatteurs des uns et des autres, de peur de laisser s'évanouir son talent et son inspiration.

**Votre mot de fin**

Le journalisme, dans toutes ses dimensions, demeure un métier noble, même si au Togo, on peine à y investir. Il y a des talents au sein de la jeunesse que nous pourrions nourrir et soutenir. La balle est dans le camp de l'Etat et du privé. Investissons-y moyens et talents. Merci.

Edoh SODJI

## Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur

## Le défi du rassemblement

**Depuis le mardi 2 juillet dernier, les Togolais de la diaspora peuvent enfin rêver de relever un défi auquel ils sont confrontés, depuis des années déjà. Il s'agit du défi de rassemblement. Et pour cause, vient de voir le jour, le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE). Porté par le ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur, ce Haut Conseil se veut une instance fédératrice, inclusive et représentative de toutes les associations des Togolais vivant à l'étranger.**

A ce jour, les statistiques actualisées estiment à 2 millions, le nombre de Togolais vivant hors du pays. D'entre eux, quelques 1,5 million vivent sur le continent africain, et relativement 800 à 900 mille résident dans l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Bref, le Togo compte un tiers de ses fils à l'étranger. Selon une récente étude de la Banque Mondiale sur la migration et le développement, les transferts de fonds des Togolais de la diaspora vers leur pays d'origine ont franchi, en 2018, la barre des 400 millions de dollars, environ 232 milliards de FCFA. Selon la même étude, ces transferts représentent

8,2% du PIB national. Avec de tels chiffres, le Togo entre donc dans le rang des 10 premiers pays qui, en Afrique subsaharienne, reçoivent le plus d'argent de leur diaspora.

C'est dire donc que le Togo regorge d'un important grenier d'acteurs qui aspirent au développement de leur pays. Malheureusement, ces importants investissements qui sont d'ailleurs plus importants dans bien des cas que l'Aide Publique au Développement (APD) comme l'a relevé la Banque Africaine de Développement (BAD), se résument essentiellement à soulager leurs familles restées au pays. Et donc pas à l'échelle nationale pour le développement du pays tout en-

tier.

Une raison qui a poussé le gouvernement togolais au travers du ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur à entreprendre des initiatives en vue d'inciter cette catégorie de compatriotes éparpillés dans le monde, à unir leurs forces et à capitaliser leurs potentialités au service du pays. Ce qui porte aujourd'hui son fruit à travers la création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), sous le leadership du Prof Robert Dussey.

Faisant suite à la mise en place d'institutions et de mécanismes de gestion des questions relatives à la diaspora, notamment la création de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE), et une tournée de sensibilisation, en 2014, à l'intention de ces compatriotes de la diaspora, le HCTE, à en croire le ministre des Affaires Etrangères, regroupera l'ensemble des Togolais résidant hors du pays et servira d'interface entre la diaspora togolaise



**Robert Dussey, ministre des Affaires Etrangères**

et le gouvernement, sur toutes les questions d'intérêts communs. « Il sera un organe consultatif, non partisan, non discriminatoire, à but non lucratif et ne sera affilié à aucune obédience confessionnelle, philosophique ou politique », précise Prof Robert Dussey.

Pour une meilleure organisation de ce Haut Conseil et rassurer sur son caractère fédératif, il est doté d'une Assemblée Générale, composée de 77 délégués élus issus de chaque pays (53 au

total Ndlr), pour trois ans. Le HCTE sera également doté des groupes de travail permanents et du guichet diasporique, une sorte d'organe technique d'appui dudit Conseil. En vue donc d'assurer la faisabilité de l'élection des délégués des pays devant composer le HCTE, il est créé sur le site internet de la diaspora togolaise, ([www.diaspora.tg.org](http://www.diaspora.tg.org)), une plateforme numérique pour enregistrer les candidatures et pour suivre le processus jusqu'à leur validation. Le processus électoral démarre le 15 juillet 2019 et se termine par la publication des résultats le 15 octobre 2019.

C'est dire donc que l'enjeu est de taille, celui de rassembler et de représenter tous les ressortissants togolais résidant à l'étranger sans distinction d'origine régionale, ethnique, religieuse, sociale, de sexe et de profession ou d'opinion, puis promouvoir et défendre partout, leurs intérêts ainsi que leur porter assistance dans le respect de la législation et de l'ordre.

Magloire TEKO

# Amélioration de l'accès aux soins préventifs chez les enfants

## Le combat reste entier

*La santé de l'enfant est un sujet particulièrement préoccupant sur le continent africain. D'après un récent rapport des Nations Unies, publié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 15.000 enfants sont morts en 2016 avant cinq ans en Afrique. D'entre eux, 46% sont décédés au cours des 28 premiers jours de vie. Et les projections estiment à 60 millions, le nombre d'enfants qui mourront avant l'âge de 5 ans, d'ici 2030, si les inégalités ne sont pas réduites. Interpellées, les nations dont le Togo se lancent dans une course de fond en vue de pallier la situation. Ceci, au travers d'une politique d'amélioration de l'accès aux soins des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq (05) ans.*

Pour relever le défi de la santé de l'enfant, il a été prouvé que la fourniture de micronutriments comme la Vitamine A s'avère capitale pour sa survie et à sa croissance. Des

ment de la supplémentation en Vitamine A aux enfants dont l'âge est compris entre 6 et 59 mois. De même que les déparasiter à l'Albendazole, puis vacciner au moins 90% des enfants non vac-



Séance de vaccination à l'Albendazole

concerne la zone Lomé-Commune, au titre d'échantillon, le nombre d'enfants et de femmes enceintes ayant reçu les interventions par JSE est de 222.912, en 2017, pour ce qui est de la Vitamine A pour les enfants compris dans la tranche d'âge de 12 à 59 mois et 28.609 pour les enfants de 6 à 11 mois. En 2018, un seul tour a été mené et a pris en charge 139.276 enfants dont l'âge est compris entre 12 et 59 mois, pendant qu'au premier tour de l'année 2019, le nombre total d'enfants de 6 à 11 mois pris en charge par la supplémentation en Vit A est de 20.009, et 160.800 pour ceux âgés de 12 à 59 mois.

Quant au déparasitage à l'Albendazole, ils sont 169.601 enfants âgés de 24 à 59 mois à être pris en charge, et 54.650 pour les enfants dont l'âge est compris entre 12 et 23 mois. En 2018, le seul tour mené en juillet a permis de déparasiter 220.683 enfants dont l'âge est compris entre 24 et 59 mois.

Ceci, pendant que les chiffres des enfants âgés entre 12 et 23 mois et déparasités à l'Albendazole sont estimés à 79.552. Pour ce qui est des vaccins, par exemple, 347 enfants âgés de 0 à 11 mois ont été vaccinés contre le

**la Vitamine A, au-delà de ses vertus susmentionnées, se veut également un micronutriment qui renforce la vision de l'enfant et lui permet de grandir convenablement.**

BCG, 188 en 2018 (un seul tour) et 187 pour le premier tour de 2019.

De tout ce développement, l'on retient que malgré les efforts du gouvernement en matière de l'accès des soins préventifs chez les enfants, le combat pour l'heure entier. Il est constaté sur le terrain, un désintérêt à ces interventions et ce pour diverses rai-

sons, parfois contraignantes. Entre autres facteurs la non-disponibilité, la distance ou encore les difficultés de survie pour assurer la poursuite régulière du calendrier du vaccination au sein des centres hospitaliers. Aussi bien pour les enfants que les femmes enceintes. Ceci explique donc le changement intervenu dans le mode opératoire, rapprochant désormais et beaucoup plus les agents vaccinateurs des cibles. Une stratégie qui permettra, in fine, de combler le vide et relever à temps le défi.

A titre de rappel, il convient de souligner que la Vitamine A, au-delà de ses vertus susmentionnées, se veut également un micronutriment qui renforce la vision de l'enfant et lui

permet de grandir convenablement. Quant au déparasitage à l'Albendazole, il permet de tuer les vers intestinaux qui causent l'anémie, la perte d'appétit, le retard de croissance et le retard scolaire, surtout chez les enfants de 1 à 5 ans. Pour ce qui est de la vaccination, elle protège les enfants contre les maladies infantiles.

Magloire TEKO

**Pour le compte de l'année 2019, ces JSE observent cette semaine, leur deuxième phase. Laquelle démarre ce jeudi 04 juillet pour prendre fin le dimanche 07 juillet prochain, dans les régions des Plateaux, Centrale, de la Kara, des Savanes et Lomé-Commune, à l'exception de la Région Maritime.**

études révèlent, plus spécifiquement, que ce nutriment qui contribue au renforcement du système de défense immunitaire de l'enfant, de même que le protège contre les infections infantiles, contribue à réduire à 23%, le taux de mortalité des jeunes enfants.

D'où justement le bien-fondé de l'instauration, depuis 2016 par le gouvernement togolais, de la Journée de la Santé de l'Enfant (JSE). Une période au cours de laquelle un paquet de services préventifs est délivré, à deux étapes, aussi bien aux enfants de 0 à 5 ans, qu'aux femmes enceintes vaccinées contre le tétanos et la Diphtérie. L'objectif visé à travers cette nouvelle approche est de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité infantiles. Ceci, en améliorant l'accès aux services préventifs et promotionnels de survie de l'enfant. Cette journée a lieu deux fois par an, notamment en janvier et en juillet.

### Les JSE 2019, ACTE 2

Pour le compte de l'année 2019, ces JSE observent cette semaine, leur deuxième phase. Laquelle démarre ce jeudi 04 juillet pour prendre fin le dimanche 07 juillet prochain, dans les régions des Plateaux, Centrale, de la Kara, des Savanes et Lomé-Commune, à l'exception de la Région Maritime. Ces JSE concernent, explique Dr Josée Apetsanyi, Directrice Régionale de la Santé Lomé-Commune, trois interventions. Il s'agit notam-

ment de la supplémentation en Vitamine A aux enfants dont l'âge est compris entre 6 et 59 mois. De même que les déparasiter à l'Albendazole, puis vacciner au moins 90% des enfants non vaccinés ou incomplètement vaccinés, y compris au moins 90% des femmes enceintes non vaccinées ou incomplètement vaccinées contre le tétanos, selon leur statut vaccinal. Au Total, 220.000 cibles devront être servies au terme de cette opération dont le coût de réalisation est estimé à 23 millions de FCFA. « Très souvent, nous constatons que la mobilisation reste insuffisante dans la Région de Lomé-Commune. Nous voulons donc, pour ce deuxième tour, renforcer la mobilisation sociale afin que les mamans des enfants ou leurs accompagnants fassent sortir massivement les enfants aux endroits bien indiqués pour la circonstance », a-t-elle rappelé.

Et pour les centres d'intervention, les opérations se dérouleront aussi bien dans les centres de Santé, sur les places publiques, notamment dans les marchés, dans la cour des chefs, dans les mosquées, églises, écoles que dans d'autres lieux publics. Ceci, dans le but de rapprocher beaucoup plus l'opération des couches cibles pour une plus large prise en charge.

### Les JSE en chiffres

Désormais une stratégie avancée et une nouvelle approche, les JSE, analysées superficiellement, nous révèlent une opération qui engrange ces trois dernières années, des résultats certes satisfaisants, mais en dents de scie.

Tenez ! Pour ce qui

« Vendredi de la Fiscalité », Session de juin 2019

## Que comprendre des « Garanties accordées au contribuable en matière de vérification » ?

*Pour cette nouvelle session du programme de pédagogie fiscale « Vendredi de la Fiscalité », déroulé le vendredi 28 juin dernier, à Lomé, journalistes membres de l'Association Journalistes en Mission pour le Développement (JMD), opérateurs économiques et jeunes entrepreneurs ont été outillés, par les experts fiscalistes du Cabinet CAECO & Fisc sur les « Garanties accordées au contribuable en matière de vérification ».*

Une fois de plus, les experts fiscalistes associés du Cabinet CAECO & Fisc, réunis autour du Directeur Général, Adanlape Love, ont permis aux participants, une vingtaine au total, à travers une riche séance de pédagogie, de maîtriser les contours des procédures de vérification et de l'envoi de l'avis de vérification.

L'envoi de vérification, explique M. Adanlape, doit être accompagné par la charte du contribuable qui parle de toutes les garanties accordées à ce

dernier. Pour ce qui est de l'avis de vérification, précise le Directeur Général du Cabinet CARCO & Fisc, il est très important que le vérificateur précise la possibilité pour le contribuable de se faire assister par un conseil de son choix. Quant aux garanties, il faut qu'il y ait absolument des débats contradictoires qui soient sanctionnés, à la fin du contrôle, par le Procès-Verbal(PV) des travaux sur place, a-t-il poursuivi. Et de préciser, ensuite, qu'il faut que le contribuable connaisse aussi la durée qu'une vérification peut

prendre, aussi bien en matière du système minimum de trésorerie, ou en matière du système normal.

«Le contribuable qui ne maîtrise pas la loi et les procédures de vérification se retrouvera le grand perdant. Car, lors des contrôles sur place, il peut se faire léser, faute d'ignorance des lois, par l'administration fiscale. Cela arrive très souvent. Et c'est l'occasion pour les contribuables de tout faire pour se faire assister par un cabinet spécialisé en fiscalité, lors de ces opérations de vérification », a indiqué Love Adanlape.

Dans l'ensemble, l'on retient de cette session, que l'administration fiscale, afin de s'assurer du respect des règles établies par la législation fiscale, dis-

Suite à la page 7

## UMOA-Titres / Classement par pays des meilleurs SVT Ecobank champion en Titres togolais



Le siège d'Ecobank-Togo

Chaque année, l'Agence UMOA-Titres procède au classement par pays des meilleurs intermédiaires financiers les plus influents que sont les SVT (Spécialistes des Valeurs du Trésor) qui participent aux émissions du Marché des Titres publics, et qui ont en charge l'animation du marché secondaire. Pour le compte de l'année 2018, dont le résultat vient d'être publié, ils sont en tout 23 banques et 6 SGI à être évaluées.

Au Togo, c'est Ecobank qui se classe premier. Il relègue au second rang Orabank-Togo, le champion de l'année 2017. Coris bank complète le podium suivi de la BOA et de l'UTB qui ferment la marche de ce classement au niveau du Togo. Dans les autres pays de l'UEMOA notamment au Bénin, en Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal, c'est la Banque Régionale des Marchés (BRM) qui s'offre la palme d'or tandis qu'au Burkina Faso et au Mali, Ecobank fait la

loi. La Société Ivoirienne de Banque détient le monopole des Titres en Côte d'Ivoire.

A titre de rappel, l'évaluation de ces SVT et SGI porte sur l'ensemble de leur mission qui est la participation aux émissions, le niveau de contribution sur le marché secondaire et enfin la qualité de leur collaboration avec les Trésors nationaux. L'objectif de cette évaluation est d'aboutir à un Marché des Titres plus dynamique dans tous ses compartiments *IT*

## La manne du FMI tombe de nouveau sur le Togo



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Un nouveau décaissement de 34 millions de dollars vient d'être approuvé par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur du Togo. Ceci porte à 75 millions de dollars le total des fonds décaissés dans le cadre du programme FEC (Facilité Elargie de Crédit) d'un montant de 244,8 millions de dollars si l'on s'en tient aux engagements pris par le Togo avec le FMI en 2017. Les différentes réformes engagées par le Togo dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ont motivé l'institution de Bretton Woods à mettre de nouveau la main à la poche.

A ce rythme le Togo qui, depuis 2017, a honoré toutes les échéances va pouvoir consommer l'intégralité de la ligne de crédit. « Le Togo a rempli le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire 2017 et 2018, deux ans plus tôt que le calendrier arrêté par les Etats membres », se réjouit le DG Adjoint et Président par intérim du Conseil d'Administration de l'institution, Tao Zhang. Néanmoins, le FMI s'inquiète des risques liés aux tensions socio-politiques au niveau national et des problèmes de sécurité au niveau sous-régional.

*IT*



Spécial promo

JUSQU'À

-40%

sur le

DÉDOUANEMENT

DES VÉHICULES  
& DES MARCHANDISES\*

jusqu'au 31 Juillet 2019

\* Marchandises sous douane en souffrance

## 2ème tour Can 2019 **Jeu ouvert**

**La Coupe d'Afrique des Nations Egypte 2019 vient de passer un premier cap et s'ouvre sur un second tour plus décisif pour les 16 formations qui ont validé leur ticket. Comme toujours, les surprises ont été de la partie et continueront par se créer jusqu'au verdict final le 16 juillet prochain.**

La Can à 24 est une expérience surprenante. Non seulement elle ouvre la brèche aux petites nations de Football mais aussi et surtout elle fait grandir ces dernières dont certaines ont déjoué les pronostics. Pendant que le rêve prenait corps, ailleurs, on avait besoin de se mettre en confiance, un exercice qui n'a pas réussi aux favoris de la compétition. Après un premier tour compliqué, c'est le Maghreb qui s'affiche en conquérant.

### Le Maghreb à la conquête de sa Can, des favoris en disgrâce

Une Can à 24, le Maghreb a eu l'honneur de l'abriter pour une première fois et s'affiche en grand. Les résultats parlent d'eux-mêmes en faveur de l'Egypte, de l'Algérie et du Maroc qui ont fait un carton plein après trois journées de compétition. Les trois sélections totalisent trois victoires en trois sorties et se taillent la part du lion dans le onze type du premier tour de la compétition. On y retrouve, Trezeguet(Egypte), Nordin Amrabat(Maroc), Ismael Bennacer(Algérie), Achraf Hakimi(Maroc), Aissa Mandi(Algérie), Ahmed El Mohamady(Egypte), Mohammed El Shenawy(Egypte). Dans les

pattes de ces sélections maghrébines, des favoris qui ont déçu mais attendent de rugir. Il s'agit des Lions de la Terranga du Sénégal, des Lions Indomptables du Cameroun, des Léopards de la RDC, des Eléphants de la Côte d'Ivoire et des Aigles du Carthage. Il a fallu l'exercice de repêchage pour sauver les Léopards du naufrage collectif. A côté de ces sélections qui ont des difficultés pour convaincre, se loge le Madagascar qui a été la grosse surprise de ce premier tour en se hissant à la première place du groupe B devant le Nigéria et la Guinée. Pour une première participation, le Madagascar en compagnie de l'Ouganda et des Ecureuils du Bénin est au second tour. L'équipe béninoise qui, pour le moment, n'a pu vaincre le signe



**L'équipe de Madagascar célébrant sa qualification** indien en s'offrant une victoire en Can, va poursuivre sa route après trois matches nuls engrangés.

A l'issue donc de 36 matches disputés, 68 buts ont été inscrits à raison de 27 lors de la première journée, 16 à la seconde journée et 25 lors de la troisième journée soit 1,88 but par match. Pour l'heure il est difficile de déterminer le meilleur artificier puisqu'ils sont 11 à avoir marqué deux buts, on note entre autres le Béninois Mickael Poé, le Kenyan Michael Olunga,

l'Ougandais Emmanuel Okwi, l'Egyptien Mohammed Salah ou encore le Sénégalais Sadio Mané. Sur les 36 matches joués, 116 cartons jaunes et 3 cartons rouges ont été distribués. Après ce premier tour, place aux huitièmes de finale, une première dans l'histoire de la Can.

### La véritable Can commence demain

Les huitièmes de finale commencent demain. A l'élimination directe, ce tour sera

décisif pour les prochaines étapes. La véritable Can va commencer demain à 16 équipes sauf que, pour une fois, à seize, huit seront directement recalées. Le suspense reste entier car le chemin est encore long. Les invités surprise dans la cour des grands à savoir le Bénin qui ouvre le bal face au Maroc, l'Ouganda qui défie le Sénégal et le Madagascar en lutte avec les Léopards ont dans le plat des os durs à croquer. Le goût de ces trois duels risque d'être amer pour ces différentes sélections qui nourrissent des ambitions. Les autres confrontations à l'allure de remake, de revanches ou de retrouvailles seront âprement disputées Mali-Côte d'Ivoire, Nigéria-Cameroun, Ghana-Tunisie, Algérie-Guinée ou encore Egypte-Tunisie, les affiches sont alléchantes. Une autre compétition commence demain avec un autre état d'esprit.

Del-Jo

## Tirage au sort Can 2021

### Les Eperviers dans le chapeau 3

Absent de la CAN 2019 en Egypte, le Togo peut déjà commencer par se creuser les méninges sur la prochaine Can qui va se jouer en 2021 au Cameroun. Pour cause, la Confédération Africaine de Football(CAF) a dévoilé la procédure du tirage au sort de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations.

Les Eperviers du Togo sont logés dans le chapeau 3 aux côtés du Madagascar, du Zimbabwe, de la Centrafrique, de la Namibie, de la Sierra Leone, du Mozambique, de la Guinée-Bissau, de l'Angola, du Malawi, du Soudan, et de la Tanzanie. Ce chapeau 3 assez relevé avec six sélections présentes en Egypte peut permettre de se faire une idée sur l'aspect des différents groupes qui vont participer aux éliminatoires. Ce chapeau 3 établit certainement une relation à savoir qu'aucune de ces sélections ne pourra se rencontrer, ce qui d'ailleurs peut alléger la situation surtout que dans le chapeau 2, les forces en présence ne sont pas des foudres de guerre, on y retrouve la Guinée, l'Afrique du Sud, le Cap vert, l'Ouganda, la Zambie, le Gabon, le Bénin, le Congo, la Mauritanie, le Niger, le Kenya et la Libye. Les éliminatoires de la Can 2021 seront très ouvertes pour



Les Eperviers du Togo

toutes les sélections surtout que les gros morceaux se retrouvent dans le chapeau 1 : le Sénégal, la Tunisie, le Nigeria, le Maroc, la RD Congo, le Ghana, le Cameroun, l'Egypte, le Burkina-Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire et

l'Algérie. Dans le chapeau 4 on retrouve huit pays, il s'agit du Burundi, du Rwanda, de la Guinée Equatoriale, de l'Eswatini, du Lesotho, du Botswana, des Comores et de l'Ethiopie. Cette liste sera complète à l'issue des



Claude Leroy

préliminaires qui seront disputés par des pays comme le Libéria, Maurice, la Gambie, le Soudan du Sud, le Tchad, Sao-Tomé, Seychelles et Djibouti.

Del-Jo

## « Vendredi de la Fiscalité », Session de juin 2019

### Que comprendre des « Garanties accordées au contribuable en matière de vérification » ?

#### Suite de la page 5

pose du droit de contrôler les déclarations ainsi que les actes et documents utilisés pour l'établissement des impôts, droits, taxes et redevances. Elle contrôle également les documents déposés en vue d'obtenir des déductions, restitutions ou remboursements.

En clair, le contrôle fiscal permet à l'administration fiscale de rétablir la situation des contribuables à l'égard de tous les impôts et taxes. Ce contrôle qui se fait à charge et à décharge, faut-il le préciser, s'exerce de façon attendue ou inopinée, dans certaines limites, selon des procédures et sous

certaines garanties accordées au contribuable par le livre de procédures fiscales. D'où justement l'intérêt de cette session permettant à l'assistance de se familiariser avec les garanties accordées au contribuable lors des vérifications.

Jaurès KINVI

**FLAMBEAU**  
des Démocrates

Récépissé n°0317/16/05/2007HAAC  
Siège social : Bd du 13 Janvier,  
Nyékonakpoè 06 BP. 60364 Lomé  
Tél. (+228) 26 70 04 96  
e-mail : Loiclate@gmail.com  
Maison de la Presse Casier N°72

Directeur de Publication  
Loïc LAWSON  
(90 34 63 25)

Directeur de la Rédaction  
AGBESSI T. Isaac.(90 20 36 51)

Rédacteur en chef  
Magloire TEKO (91 44 38 79)

Rédacteurs  
Loïclas  
Del-Jo  
Magloire Têko  
Isaac Tonyi  
Oscar Sékaya

Correcteurs  
Edgar K. DJISSENOU  
Edson Dogbè

Stagiaire  
SODJI Edoh

PAO  
Geodecom (22 48 00 32 / 92 63 85 58)

Imprimerie : St Louis  
Tirage : 3000 exemplaires

# TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants

BOA accompagne  
la scolarité  
de vos enfants

Jusqu'à  
**5**\*  
mois  
de salaire

(\* ) Offre soumise à conditions



**BANK OF AFRICA**

Groupe BMCE BANK

